

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 21 novembre 2017



**Objet : Demande d'accès
N/dossier : 17I075CM**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès adressée à madame Diane Paradis du Centre de services de Lévis et qui m'a été transmise, par courriel, le 20 novembre dernier à l'égard de l'obtention, entre autres, du nombre de producteurs de pommes de terre sur le territoire du Centre de services de Lévis qui ont souscrit à une protection au Programme d'assurance récolte au cours des années d'assurance 2012 à 2017.

À cet effet, vous trouverez, en annexe, le tableau regroupant les renseignements requis ci-dessus. Quant aux autres informations souhaitées dans le cadre de votre demande d'accès, nous comprenons que madame Paradis vous a déjà communiqué ces dernières.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca